

Avant de hausser l'intérêt et les salaires, il est urgent de rajuster le pouvoir d'achat afin qu'il puisse assurer le minimum vital de chacun des citoyens dépendants qui n'a pas un revenu ni par son travail ni par son capital.

Avant de permettre toute hausse de revenu du capital, tout relèvement du salaire, notre gouvernement se doit de rajuster les allocations familiales d'abord et toutes les autres allocations personnelles que touchent les citoyens canadiens. Ceux qui n'ont pas de revenu, ni par leur capital ni par leur travail, ont aussi droit à la vie et à une certaine sécurité.

Au moment de la création de la Banque du Canada, en 1934, les banques à charte ont perdu le privilège d'imprimer leurs propres billets de banque. Au fait, elles ont dû les retirer de la circulation à raison de 10 p. 100 par année. Les billets sont maintenant imprimés par la Banque du Canada. Voilà une responsabilité que celle-ci a prise et nous sommes fiers, aussi, que nos gouvernants aient pris leurs responsabilités et aient créé une telle banque. Cette institution était censée rendre de plus grands services à la population, mais elle n'accomplit que la moitié de son œuvre. Les banques conservaient leur privilège de créer de la monnaie de crédit, à l'occasion des prêts ou des achats d'obligations en se soumettant toutefois à certaine restriction légalisée, comme celles de conserver des réserves d'au moins 5 p. 100 de leurs dépôts envers le public et de respecter le taux d'intérêt plafonné à 7 p. 100, à cette époque-là.

• (5.50 p.m.)

Lors de la revue de la loi sur les banques et la finance en 1944, le plafond de l'intérêt fut réduit à 6 p. 100 et, de plus, les banques ne devaient pas payer un dividende de plus de 8 p. 100 sur leurs actions. On a continué à leur permettre de faire des réserves intérieures, non déclarées, secrètes et non taxées, lors de leur rapport annuel à leurs actionnaires, au public et au gouvernement.

Lors de la revue de la loi sur les banques et la finance, en 1954, on a encore maintenu le plafond de l'intérêt à 6 p. 100, mais on a enlevé le plafond de 8 p. 100 sur les actions des banques. Aujourd'hui, les banques paient des dividendes variant entre 20 et 30 p. 100. La Banque Royale paie un dividende trimestriel de 75c., ce qui fait un dividende de \$3 par année pour une action de \$10. La Banque de Montréal, par ailleurs, a payé quatre dividendes trimestriels de 55c., plus un dividende spécial de 17½c. pour un total de \$2.37½ par action de \$10, ou un rendement de 23.75 p. 100.

Quand le gouvernement applique ainsi des plafonds d'intérêt ou de dividendes aux ban-

ques, ce doit être pour des raisons solides, pour des motifs sérieux et non pas par caprice.

Au sujet des réserves bancaires de 5 p. 100, qui ont été montées à 8 p. 100 et que l'on veut rabattre à 7 p. 100, c'est encore la même réflexion qui s'impose. Comme de raison, tout le jeu de ces modifications, qui semblent sans importance pour le public et les profanes de l'économie nationale et de la science monétaire, exerce des influences qui se répercutent en bien ou en mal—plutôt en mal—si l'on envisage en premier lieu de protéger les droits des citoyens avant ceux des riches, avant ceux des savants et des puissants qui gouvernent et qui administrent les grandes institutions du Canada.

Pourquoi, monsieur le président, avoir abaissé le plafond de 8 p. 100 relativement aux dividendes sur les actions des banques? Pourquoi, aujourd'hui, abaisser le plafond du taux de 6 p. 100 comme taux maximum de crédit bancaire? Je demanderais au ministre de me répondre là-dessus quand le temps viendra, quand il pourra le faire.

Par exemple, quand la Banque du Canada a été fondée en 1934, elle a établi son taux d'intérêt à 2 p. 100 pour les bons du trésor et pour ses prêts aux banques à charte. Ce taux de 2 p. 100 est demeuré stable de 1934 jusqu'à 1956, tout en ayant traversé une période de crise, une période de guerre et une période de prospérité d'après-guerre.

Voilà qu'en 1956, le gouvernement termine son exercice financier annuel avec un excédent très élevé, à la suite de légers excédents annuels. C'était pourtant bien de voir le gouvernement fédéral terminer avec des excédents, car on ne voit pas ça souvent, monsieur le président. Alors, on a commencé à parler d'inflation, on a commencé à parler de chômage, on a instauré une série de mesures dans le but de rectifier la politique déficitaire jugée plus conforme au progrès de la nation.

Or, la Banque du Canada a commencé, pour son compte, l'agiotage des taux d'intérêt, pour faire suite à la belle stabilité qu'elle avait obtenue, observée et pratiquée depuis sa fondation, depuis 20 ans.

Le taux de la Banque du Canada était alors passé de 1.5 p. 100 à 6.41 p. 100 dans la même année, et les obligations du gouvernement fédéral, par suite de la fameuse conversion des obligations de guerre de 6,400 millions, ont été renouvelées à des taux de 4 à 5 p. 100 au lieu de 2½ p. 100 et 3 p. 100 qu'elles payaient depuis la guerre.

Alors, monsieur le président, c'est encore le pauvre peuple qui a payé, ce sont encore les pauvres contribuables. Et l'on a permis cela pour en faire bénéficier les institutions financières.